

**Offshore**

Alain Deneault

# **Offshore**

**Paradis fiscaux et  
souveraineté criminelle**

**La fabrique  
éditions**

© **La Fabrique éditions, 2010**

Conception graphique :

Jérôme Saint-Loubert Bié

Révision du manuscrit :

Valérie Kubiak

Impression : Floch, Mayenne

**ISBN : 978-2-35872-008-3**

**La Fabrique éditions**

64, rue Rébeval

75019 Paris

[lafabrique@lafabrique.fr](mailto:lafabrique@lafabrique.fr)

**Diffusion : Harmonia Mundi**

## Sommaire

- Présentation — 7
- I. Mort d'un principe fiscal : l'enrichissement privé dépend de l'organisation publique — 12
- II. Souvenance d'un règne sans partage — 21
- III. Généalogie coloniale des paradis fiscaux — 25
- IV. Création des paradis fiscaux modernes — 34
- V. Des repaires criminels — 43
- VI. Un parfait alliage entre « États de droit » et paradis fiscaux — 59
- VII. Les repaires de la délocalisation industrielle — 67
- VIII. Une spoliation enregistrée offshore — 76
- IX. Une Europe à deux têtes — 82
- X. La réduction des démocraties à un État *du* droit — 87
- XI. Comédie de la « lutte contre les paradis fiscaux » : qui a peur des États de droit ? — 95
- XII. La souveraineté offshore — 117
- XIII. Une esthétique offshore de masse — 140
- XIV. Le secret — 154
- Notes* — 163

## Présentation

*« Désavouer la loi, c'est encore la reconnaître.  
Et le pervers ne la récuse que pour  
s'en donner d'autres. »*

Mikel Dufrenne

Qui mène ? Qui décide ? C'est la question politique de l'époque.

Depuis des décennies que des guerres de prédation économique embrasent le Sud et corrompent les chefs d'État ; que des navires de complaisance y convoient des armes et nous reviennent avec le fruit du pillage ; que des mercenaires se trouvent mobilisés à l'instruction d'on ne sait qui ; que les trafics de stupéfiants entraînent en quelques générations des fortunes aussi grandes que des PIB nationaux ; que des milliards de dollars se dissipent annuellement dans un triangle des Bermudes de l'argent sale ; que les auteurs de tels placements se dressent ensuite sous la houlette cravatée d'« investisseurs » prétendant à la préhension de tout ; que les services publics des États du Nord sont amputés des sommes équivalentes aux bonis famineux que s'octroient les chefs d'empires ; que des escrocs de la finance vampirisent les économies de populations entières sans rencontrer quelque obstacle que ce soit... depuis tout ce temps, on conçoit que les institutions publiques ont perdu leur emprise sur la marche du monde. Que des acteurs puissants se profilent *offshore*, hors des frontières de la politique formelle et du droit.

Le règne de cette « souveraineté offshore » implique que les principaux décideurs de la chose publique n'agissent plus dans la sphère du public. Ils se sont

aménagé ces juridictions politiques sur mesure – les « paradis fiscaux » – qui leur permettent de peser de manière décisive sur le cours historique des choses sans devoir répondre de quelque principe démocratique que ce soit. Des subalternes se prêteront dans les États de droit au cirque des campagnes électorales et au théâtre des assemblées législatives, puis on emballera cela dans l'enveloppe de la « gouvernance » afin de satisfaire le peuple de ces ombres chinoises. Qu'il ne croie pas à ces mensonges importera peu puisque ce sera tout ce à quoi il aura droit.

L'effet des « paradis fiscaux » sur le monde se mesure *hic et nunc*. Rien de plus faux, rien de plus restrictif et inapproprié, que de limiter offshore le phénomène et à la seule idée négative d'un *ailleurs* de la finance où *fuient* les capitaux et *s'évadent* ses titulaires, comme si cet *exode* ouvrait sur des économies *parallèles* qu'on s'entête à présenter comme marginales et anormales. Ces métaphores ne saisissent pas la réalité des paradis fiscaux, celle d'assises politiques positives et souveraines qui se déploient offshore et concentrent la moitié du stock mondial d'argent. Les fonds amassés là ne sont plus à concevoir tels les bas de laine de financiers rapaces et de filous de la grande industrie, qu'on planquerait à la façon dont les pirates, jadis, enfouissaient leurs trésors dans des îles. Non plus qu'à la façon des avars dont Honoré de Balzac écrit dans *Eugénie Grandet* qu'« ils entassaient leur argent pour pouvoir le contempler secrètement ». Au contraire, cet argent « travaille » : sans entrave aucune dès lors qu'il est comptabilisé offshore, sans réglementation syndicale ni professionnelle, sans mesures environnementales, sans supervision bancaire, sans encadrement boursier, sans contrôle réel sur les nombreux trafics, sans connaissance des ayants droit des sociétés privées et bien sûr sans fisc.

Avec ces nouvelles sphères de pouvoir croissent des fortunes suspectes et des métissages douteux dont les effets se font sentir directement dans nos États dits démocratiques. Ainsi, des groupes qui nous vendent de l'essence au détail se livrent par ailleurs au commerce d'armes, les succursales bancaires à qui nous confions notre épargne gèrent également des trafics d'influence qui bénéficient à de terribles dictatures. Tous les acteurs financiers et industriels d'envergure ont ainsi la possibilité de se payer au Nord le visage publicitaire de Dr. Jeckyl et de goûter offshore aux cocktails de Mr. Hyde. Ces « économies parallèles » ne sont rien de moins que *nos* économies.

Au vu d'une telle organisation de la finance mondiale, on comprend que la stricte question fiscale soit la moins compromettante. S'en tenir au problème offshore exclusivement en termes d'*évasion fiscale*, c'est faire l'impasse sur la façon dont ces fuites financières permettent précisément le financement d'organisations, de sociétés, d'acteurs, ainsi que des structures par lesquelles il devient de plus en plus aisé pour eux de dominer les États de droit et de mener hors la loi leurs politiques privées. Frauder le fisc ne se résume plus dès lors à économiser des coûts mais consiste à mettre à mal le financement des institutions publiques, et par conséquent la notion même de bien public, pour constituer offshore des pôles de décision occultes sur les questions d'envergure historique.

De cela, une presse timide et timorée, souvent elle-même à la solde d'intérêts offshore, ne rend point compte. Concentrer ses charges sur le problème strict de la fiscalité interdit en effet de penser la chose offshore dans son ampleur et son envergure. Il en va de même de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) qui, à l'été 2009, de concert avec vingt puissances politiques mondiales rassemblées sous l'appellation de G20, a mis au goût

du jour, pour la critiquer, l'évasion fiscale. On a exigé des États offshore qu'ils donnent accès à des comptes secrets dans des conditions très précises. Le fisc des États-Unis s'en est pris aux tactiques d'évasion fiscale de l'Union des banques suisses. Il n'en fallait pas plus pour que la grande presse généraliste déclare terminée l'existence de paradis fiscaux dont elle n'avait auparavant jamais réellement traité. Les États de droit, après avoir servi de prestataires de régimes d'assurance sociale auprès des grandes banques du monde et autres apprentis sorciers de la finance, ont ainsi cherché à renflouer les caisses nécessaires au financement minimal de leurs structures institutionnelles. Et à faire bonne figure aux yeux de l'opinion.

Mais en son cœur, le problème compromet trop les têtes d'affiches du régime pour qu'elles s'emploient elles-mêmes à le décrire, et c'est donc à la pensée critique qu'il reviendra de mettre au jour ces logiques et leurs modalités de domination. Pour ce faire, les moyens heuristiques requis restent mal identifiés. En effet, le problème offshore et l'analyse des paradis fiscaux ne se réduisent pas à des considérations comptables, fiscales ou légales. Et il se laisse par ailleurs difficilement aborder en termes généraux. Pour le penser, un effort d'inversion sémantique doit être fait quant aux notions usitées de la pensée politique : *État de droit, souveraineté politique, justice, loi, crime, classes sociales, rationalité économique...* En fait, le sens même de ces notions se trouve affecté par le phénomène offshore mondial. L'État de droit que l'on conçoit d'ordinaire est rendu méconnaissable lorsque, résolument domestiqué, il devient, dans la main des acteurs financiers, un atout supplémentaire que leur confère la souveraineté offshore quant aux affaires du monde. Le « crime » et l'« illégalité » sont des termes de peu de portée lorsque tout ce qu'ils recouvraient antérieurement se trouve autorisé et même



encouragé dans des juridictions offshore dont on reconnaît par ailleurs la pleine souveraineté, et qui parfois partagent avec des États de droit reconnus leur siège dans les instances de la Banque mondiale ou sont membres de droit de l'Union européenne.

L'histoire nous impose aujourd'hui d'inverser notre rapport aux mots et donc de revoir ces concepts en fonction de la façon dont les paradis fiscaux les affectent sémantiquement. Définir les paradis fiscaux ne va pas sans redéfinir, à l'aune de ce qu'ils sont, les concepts qu'on utilise pour ce faire.